Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202583-DE

COMMUNE DE TAULÉ

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de :

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 03/12/2025

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 18 **Votants :** 23

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : BOZEC Marie-Claire, LEMEUNIER Denis, GOARNISSON Aude

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine

Les conseillers : COLMOU Jean-Remy, HORELOU Denis, DANIELOU Céline, BLONS Béatrice, MEUDEC Dominique, COCAIGN Christophe, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, COCAIGN Lionel, DE BLASIO Stefano, CLECH Philippe, KERGUIDUFF Mireille

Absents excusés : KERRIEN Ronan donne pouvoir à KERSCAVEN François, CLEACH Julianne donne pouvoir à DANIELOU Céline, BONHUMEAU Loïc donne pouvoir à LEMEUNIER Denis, ROCHE Jean-Yves donne pouvoir à COLMOU Jean-Remy, AROUARCH Michel donne pouvoir à CREACH Gilles.

Absents :

A été élu secrétaire de séance : MEUDEC Dominique

CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC)

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile permet aux communes de constituer une Réserve Communale de Sécurité Civile. · Que les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du Code général des collectivités territoriales encadrent cette démarche.

Considérant que la RCSC a pour but de renforcer les capacités de la commune en matière de prévention, d'alerte, d'assistance et de soutien à la population en cas de crise ou d'événement exceptionnel,

Considérant que l'importance de disposer d'un dispositif local d'appui opérationnel à la gestion de crise,

Considérant que la volonté de renforcer la résilience de la commune par l'engagement citoyen,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202583-DE

Considérant la nécessité d'organiser juridiquement ce cadre d'intervention,

Il est proposé de délibérer sur les points suivants :

1. De créer une Réserve Communale de Sécurité Civile, composée de bénévoles habitants de la commune, encadrés par la collectivité et mobilisables en cas de besoin.

2. De confier au Maire la mission de :

- Rédiger un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation, de recrutement, de formation et d'intervention de la RCSC ; appel a candidature en janvier février 2026

- Désigner un référent communal pour l'animation et le suivi de la réserve. Madame BOULANGER Régine nommée référente communale titulaire.

- Prendre un arrêté municipal officialisant la mise en place effective de la RCSC ;

- Mettre à disposition les moyens logistiques, humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement.

3. De prévoir les crédits nécessaires au budget communal, notamment pour l'équipement de base et la formation des réservistes.

4. De transmettre copie de la présente délibération au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du département pour information et coordination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipale, à l'unanimité, vote favorablement à l'ensemble de ces points.

Le Maire,
Gilles CREACH,

